

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation initiale et passage des tests CACES® en Chariots élévateurs R489

Catégories 1 A – 3-5

Le CACES® seul ne permet pas la conduite de chariots. L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite, au vu de l'aptitude médicale, après s'être assuré que le salarié a une bonne connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

NIVEAU : Initial

TYPE D'ACTION : Action de formation.

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : 5 journées de formation, soit 35 heures.

LIEU : Dans les locaux de nos partenaires certifiés testeurs CACES®

PUBLIC : Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté. Permis B souhaité - Comprendre le français.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap nous consulter.

EFFECTIF : de 3 à 6 personnes.

PRE-REQUIS : Savoir lire et écrire, reconnu apte au travail par la médecine du travail.

INTERVENANT : Formateur qualifié en sécurité et conduite des engins de manutention. Testeurs reconnus aptes à la fonction par un organisme certificateur de qualification.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Acquérir les connaissances nécessaires pour satisfaire aux tests d'évaluation selon la recommandation R489. Préparer à l'obtention de l'autorisation de conduite dans le respect du décret du 2 décembre 1998.

CONTENU DE LA FORMATION :

1. Rôle et responsabilités des utilisateurs :

- ✓ Statistiques des accidents dus à la profession
- ✓ Intégration de « l'esprit sécurité »
- ✓ Les responsabilités de l'utilisateur
- ✓ Notion du retrait danger

2. Aspect réglementaire :

- ✓ L'arrêté du 2 décembre 1998. La recommandation R489
- ✓ Les obligations légales
- ✓ Conditions d'attribution ou de retrait de l'attestation
- ✓ Connaissances des instances et organismes de prévention

3. Typologie :

- ✓ Classification par catégories
- ✓ Connaissance du chariot
- ✓ Mode de conduite
- ✓ Source d'énergie
- ✓ Hauteur de levée
- ✓ Description des différents organes
- ✓ Transmission
- ✓ Hydraulique
- ✓ Batterie

4. Utilisation du chariot :

- ✓ Les consignes générales de sécurité
- ✓ Examen d'adéquation
- ✓ Règles de circulation à vide, en charge
- ✓ Règles gerbage
- ✓ Les consignes particulières
- ✓ Travaux en hauteur
- ✓ Chargement de camion
- ✓ Travaux sur quai
- ✓ Circulation dans l'entreprise, sur la route, sur divers plans (dévers et autres)
- ✓ Utilisation d'équipements spéciaux
- ✓ Vitesse excessive

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés, apports pratiques, échanges. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Partie théorique : Méthodes actives, didactique, alternances d'exposés du formateur.

Partie pratique : Alternances d'explications et conseils du formateur. Applications pratiques sur les différents sols possibles des conditions proches des situations de travail rencontrées par les stagiaires.

MATERIELS A PREVOIR :

L'organisme de formation met à disposition des participants, sur son site :

- Les engins de manutention ou de levage
- Le site
- Les équipements nécessaires pour la réalisation de l'action de formation et le passage des tests CACES®.

Le stagiaire, doit se présenter au stage, avec :

- Ses équipements de protection individuelle E.P.I (chaussures de sécurité, gants, gilet)
- Une pièce d'identité
- Un stylo pour écrire

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issu de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

Sanction du stage : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les chariots automoteurs à conducteur porté conforme à la recommandation R 489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) suivant catégorie.